

CHINE

**La répression s'abat sur
les « organisations
hérétiques »**

Index AI : ASA 17/014/00

**Embargo : jeudi 23 mars 2000
(00 h 01 GMT)**

« La campagne nationale "contre la superstition" menée en Chine depuis presque deux ans constitue aujourd'hui une vaste entreprise de répression dirigée contre les membres de mouvements religieux et spirituels tels que le Fa Lun Gong », a déclaré ce jour (jeudi 23 mars 2000) Amnesty International dans un nouveau rapport.

L'Organisation appelle le gouvernement chinois à mettre fin aux détentions arbitraires, aux procès iniques et aux autres violations des droits humains qui résultent de la campagne officielle menée contre les « organisations hérétiques ».

« Cette répression est motivée par des considérations politiques. La

grande majorité des victimes sont des gens ordinaires qui ont simplement exercé sans violence leurs droits fondamentaux à la liberté de conscience, d'association et d'expression, a déclaré Amnesty International.

« Les procès de responsables présumés de ces mouvements ont été marqués par une flagrante iniquité, a ajouté l'Organisation. La loi a été appliquée rétroactivement pour obtenir des condamnations et des avocats ont été empêchés de plaider la non-culpabilité de leurs clients. Il est clair que les jeux étaient faits d'avance. »

Des dizaines de milliers de personnes ont été détenues arbitrairement, certaines de manière répétée pendant de courtes périodes ; plusieurs centaines d'individus ont été

envoyés sans jugement dans des camps de « rééducation par le travail » ou condamnés à des peines d'emprisonnement à l'issue de procès iniques ; par ailleurs, nombre de membres des mouvements ont été torturés. Certains ont été internés dans des hôpitaux psychiatriques et contraints à prendre de la drogue. En outre, au moins 10 personnes sont mortes en garde à vue dans des circonstances suspectes.

Les proches de Chen Zixiu, membre du Fa Lun Gong âgée de soixante ans, ont été informés qu'ils devaient venir chercher sa dépouille dans un poste de police de la province du Shandong. Chen Zixiu y avait été détenue pendant quatre jours au mois de février. Son corps était couvert d'ecchymoses, ses dents étaient cassées et du

Le mouvement Fa Lun Gong a été interdit en juillet de l'année dernière après que le gouvernement chinois se fut, semble-t-il, inquiété de sa capacité

sang sortait de ses oreilles. Elle avait été arrêtée parce qu'elle était soupçonnée de projeter de se rendre à Pékin pour soumettre aux autorités une requête contre l'interdiction du Fa Lun Gong.

De nombreuses personnes ont affirmé avoir été soumises à la torture ou à d'autres formes de mauvais traitements lors de leur détention. Cheng Fengrong, une femme de quarante-deux ans, a été appréhendée par la police de Shunyi. Elle aurait été giflée tandis qu'elle était menottée à un arbre, battue à l'aide d'un balai qui s'est cassé en deux, puis contrainte à demeurer debout pieds nus dans la neige. Il semble qu'on l'ait également frappée à coups de poing et de pied, et qu'on lui ait versé sur la nuque deux bassines d'eau froide, qui a gelé à ses pieds. à mobiliser un grand nombre de personnes (10 000 membres s'étaient rassemblés dans le cadre d'une manifestation silencieuse devant le siège du gouvernement, à

Pékin, le 25 avril 1999). Les accusations portées contre les membres du Fa Lun Gong vont de l'« organisation de réunions illégales » à la « divulgation de secrets d'État ».

Avant que le Fa Lun Gong ne soit interdit, les autorités ont appréhendé plus de 21 000 personnes dans le cadre de leur campagne nationale « contre la superstition ». Cette répression s'étend aujourd'hui à d'autres groupes de qigong, qui, comme le Fa Lun Gong, associent méditation et exercices respiratoires. Le qigong est pratiqué par des millions de personnes en Chine, sous des formes très diverses. Six cents pratiquants du Zhong Gong, qui correspond à l'une des variantes les plus répandues du qigong, ont été interpellés depuis le mois d'octobre et 25 responsables de premier plan de ce mouvement ont été officiellement placés en état d'arrestation. Paradoxalement, l'un des huit principes du Zhong Gong consacre notamment « l'amour du pays et le respect de la loi ».

Dans son rapport, Amnesty International examine les actes législatifs et juridictionnels destinés

à légitimer la répression gouvernementale, ainsi que les nouveaux règlements qui restreignent encore davantage les libertés fondamentales.

Deux libraires de Pékin, les sœurs Li Xiaobing et Li Xiaomei, ont été maintenues en détention sans inculpation durant trois mois, avant d'être condamnées le 28 janvier, au terme d'un procès secret, à des peines de sept et six ans d'emprisonnement pour avoir vendu des publications du Fa Lun Gong. Les deux sœurs avaient été arrêtées deux jours avant que ce mouvement fût frappé d'interdiction, mais les autorités ont appliqué la loi rétroactivement pour les inculper puis les condamner, comme de nombreux autres membres du Fa Lun Gong.

D'autres ont été condamnés, sans jugement, à des peines de « rééducation par le travail » dans des camps de travaux forcés. D'après les informations recueillies, quelque 150 femmes membres du Fa Lun Gong purgent ce type de peine, d'une durée comprise entre un et trois ans, dans un camp de travail pour femmes situé dans la ville de Changchun. Un certain

nombre d'entre elles ont entamé une grève de la faim en décembre pour protester contre la longueur de leurs journées de travail et la dureté de leurs tâches.

Hong Jirong, une enseignante de soixante-deux ans de l'université du Sichuan, aurait été astreinte à trois ans de « rééducation par le travail » pour avoir contribué à la rédaction d'un appel adressé au secrétaire général des Nations unies, Kofi Annan.

Informations générales

Le Fa Lun Gong a vu le jour en 1992. Ses pratiquants le décrivent comme une discipline associant l'âme, le corps et l'esprit, fondée sur diverses écoles de bouddhisme et des formes traditionnelles de travail sur soi centrées sur des exercices de méditation et de qigong. Ces exercices sont souvent effectués en groupe dans des lieux publics. Avant son interdiction, le Fa Lun Gong disposait de sites de formation, de lieux de pratique et de « contacts » sur tout le territoire chinois. Il comptait des pratiquants dans tous les pans de la société chinoise et dans la quasi-totalité des provinces du

pays. ●

Pour obtenir de plus amples informations, veuillez contacter le service de presse d'Amnesty International, à Londres, au 44 207 413 5566. Vous pouvez également obtenir un exemplaire de notre rapport de 45 pages (en anglais), sous forme électronique, en adressant une demande à cet effet à l'adresse suivante :

ikelly@amnesty.org